Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215601105-20260623-44_2026-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de LIGNOL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote
A l'unanimité des suffrages exprimés
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE
Le : 10/07/2026
Et Publication ou notification du : 10/07/2026

L'an 2026, le 23 Juin à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de LIGNOL s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOUKANDJA Laurent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/06/2026.

Présents : M. BOUKANDJA Laurent, Maire, Mmes : BELLEC Yolande, CHOLEY Sylvianne, GUESNEY Sébastien, HATOUM Adélie, LE BARTZ Martine, SIMON Nicole, WILLERY Jessica, Melles : BOUËDEC Vincianne, LE YAOUANQ Carole, MM : HEMONIC Vincent, LE HYARIC Patrick, PHILIPPE Adrien, PHILIPPE Laurent

Excusé(s) ayant donné procuration : M. DELCOURT Xavier à M. HEMONIC Vincent

A été nommée secrétaire : Mme HATOUM Adélie

44_2026 – Commission de l'action sociale : désignation des membres du comité consultatif

Madame Martine Le Bartz, première adjointe, indique que le budget du Centre Communal d'Action Sociale a été dissout par délibération en date du 15 novembre 2022 et les écritures budgétaires réintégrées au budget principal communal au 1er janvier 2023 suite à la loi NOTRe.

En 2020, la commission sociale était composée de 5 membres élus et 5 membres extérieurs (habitants de Lignol).

En 2026 et pour la durée du mandat, il est proposé de former le Comité Consultatif chargé d'étudier les dossiers de l'action sociale. Ce comité est composé de membres élus et membres extérieurs (habitants de Lignol).

Pour rappel, la commission en charge des affaires sociales est composée des membres élus suivants :
- Madame Martine Le Bartz
- Madame Nicole SIMON
- Madame Carole LE YAOUANQ
- Madame Adélie HATOUM

Des personnes habitant la commune de Lignol se sont présentées avec intérêt pour composer ce comité consultatif en tant que membres extérieurs, il s'agit de :
- Madame Hélène ALLAIN
- Madame Pierrette GAUGEZ
- Madame Josiane LE GAL
- Madame Fanny GUILLO

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 056-215601105-20260623-44_2026-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **VALIDE** les quatre personnes citées ci-dessus en tant que membres extérieurs du Comité consultatif de l'action sociale pour le mandat en cours

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/07/2026

Le Maire
Laurent BOUKANDJA

MAIRIE DE LIGNOL (MORBIHAN)

Le secrétaire de séance
Adélie HATOUM